

# Cadeaux et mécénat :

## GÉRER LES AVANTAGES EN NATURE – E-LEARNING



### INFORMATIONS

#### DUREE

20 minutes

#### LANGUES

Français

#### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION\*

- Module disponible en location
- Module disponible à l'achat
- Personnalisation du contenu sur demande

#### REDACTEUR

Expert KPMG

#### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

#### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

#### ACCESSIBILITE DU MODULE

- Ordinateur ou tablette
- Connexion Internet

### CONTENU

#### PUBLIC CONCERNE

- Assistant / Responsable / Directeur RH
- Gestionnaire de paie / Assistant administratif
- Comptable / Directeur administratif et financier
- Dirigeants de TPE et PME

#### PREREQUIS

- Connaissances de base en paie

#### OBJECTIFS

- Maîtriser la différence entre cadeau et mécénat
- Connaître les principales conséquences sociales de l'attribution de cadeaux par l'employeur ou le CSE aux salariés ainsi que par des tiers
- Etudier l'impact social des cadeaux offerts aux tiers
- Connaître le mécénat et ses impacts

#### DEMARCHE PEDAGOGIQUE ET DOCUMENTATION REMISE ET EVALUATION

- Des contenus réalisés par les experts KPMG, garantie de qualité,
- Des activités pratiques, interactives et un graphisme dynamique pour captiver, s'entraîner et acquérir les bons réflexes,
- Une synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel,
- Un quiz pour valider les connaissances

### PROGRAMME

#### LES CADEAUX AU PERSONNEL

- Versement par l'employeur ou le CSE
- Principe d'assimilation à un complément de rémunération
- Exception permettant d'attribuer des avantages en exonération de cotisations

#### LES CADEAUX D'AFFAIRES

- Cadeaux et avantages alloués à des tiers et par des tiers
- Principe d'assujettissement des sommes et avantages alloués par des tiers
- Cadeaux et avantages alloués par des tiers

#### LE MÉCÉNAT : SOUTIEN DES INITIATIVES OU ENGAGEMENTS PERSONNELS DES SALARIÉS HORS TEMPS DE TRAVAIL

#### QUIZ FINAL DE VALIDATION DES CONNAISSANCES

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez-nous directement](#)

[Retrouvez ici tout notre catalogue KPMG ACADEMY](#)

[www.callimedia.fr](http://www.callimedia.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 76 34 08889 34



\* Connexion valable un an après signature du contrat

**Callimedia**  
e-learning solutions

CALLIMEDIA, SAS au capital de 857 385 €  
SIRET 509 623 385 000 10 - RCS Montpellier 509 623 385 -  
APE 7311 Z

Siège social : Callimedia, 1 Chemin de Borie, Parc de Bellegarde Bât. "A" -  
34170 Castelnau-le-Lez

Tél. +33 (0)4 67 02 10 00, E-Mail : [contact@callimedia.fr](mailto:contact@callimedia.fr)